

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 JUILLET 2018

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et M. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL, Dominique STOHR, et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO–LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie, CULLMANN, Christophe HECKMANN, Éric HUBERT, Béatrice HOELTZEL, Céline GEFFROY, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPS, , Thomas RUBY, Cathy WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : José POZUELO donne procuration à Claire CARRARO-LELIEVRE, Fabrice FISCHER donne procuration à Marie -José SCHALLER, Anne ZYTO donne procuration à Fabien ACKER, Isabelle MULLER donne procuration à Béatrice HOELTZEL, Jean-Michel STEPHAN

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 4 juillet 2018 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi 28 juin, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation de la modification de l'ordre du jour : points ajoutés : Affaires financières, Ressources humaines, Urbanisme
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2018
- Réunions, rencontres et manifestations

2. PROJETS ET TRAVAUX

- Ecole maternelle : avenant au lot charpentes (sous réserve)
- Les jardins de la Saline : attribution des lots travaux pour l'espace couvert
- Renouvellement de la chaussée- rue des Barons de Fleckenstein
- Rénovation de l'éclairage du terrain annexe du stade de football
- Point d'avancement de l'opération friche Funrock et programmation des surfaces

3. URBANISME

- 12 rue de la Bergerie : proposition de cession et de fixation du prix de vente de terrain
- 14 rue des Trois Hommes : proposition de cession d'une partie de la parcelle 63 et fixation du prix de vente
- Information sur les DIA

4. AFFAIRES FINANCIERES (point ajouté à l'ordre du jour)

- Budget annexe de lotissement « Eco Quartier du Salzbaechel » - Acquisition du terrain cédé par la ville

5. AFFAIRES SCOLAIRES

- Mise à disposition de locaux scolaires au périscolaire

6. RESSOURCES HUMAINES

- Modification de durée hebdomadaire de service de deux emplois à temps non complet
- Contrat de remplacement (point ajouté à l'ordre du jour)/Délibération Générique concernant l'autorisation d'engagement d'agents contractuels.
- Création d'un poste d'ATSEM
- Heures supplémentaires - services techniques
- Point d'avancement sur les recrutements

7. RELAIS CULTUREL DE LA SALINE

- Convention pluri-annuelle d'objectifs Nef/Saline/DRAC/ Cie Facteurs Communs

8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Subventions aux associations participant à la Fête nationale et à la KIRWE

9. DIVERS

- Modification du périmètre du syndicat mixte intercommunal de la région de Soultz-sous-Forêts
- Numérotation d'immeuble
- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Les points suivants seraient à ajouter à l'ordre du jour :**

- **Affaires financières :** Budget annexe de lotissement « Eco Quartier du Salzbaechel » - Acquisition du terrain cédé par la ville
- **Ressources humaines :** Contrat de remplacement, Embauche d'agents contractuels pour les postes de chef de projet culturel et d'animation et de régisseur polyvalent
- **Urbanisme :** rue de la bergerie et 48 rue des barons de Fleckenstein
- **Divers :** numérotation d'immeuble

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Sur proposition du Maire approuve la modification de l'ordre du jour

ADOpte A L'UNANIMITE

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve le compte- rendu de la séance du 6 juin 2018

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS 3 ABSTENTIONS (Céline GEFROY, Véronique PHILIPS, Eric HUBERT)

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 6 juin 2018**

07.06.2018

- Séance de travail avec MM. Sadorge, Directeur du pôle de compétitivité Fibres & Energievie, et Graff, Directeur de ES Géothermie et Président de l'AFPG, l'association française des professionnels de la géothermie pour la mise sur pied d'un événement international bisannuel à Soultz-sous-Forêts : première édition en septembre 2019

08.06.2018

- Repas des bénévoles « Au Soleil »
- Réunion des quatre Présidents de comcom pour réfléchir à un POCE « Pacte Offensive Croissance Emploi », outil de développement économique des territoires porté par la Région. Ce contrat aurait vocation à rayonner sur les territoires suivants : Pays de Wissembourg, Outre Forêt, Sauer- Pechelbronn, Pays de Niederbronn.
- PAMINA : validation de l'adhésion de la comcom de l'Outre-Forêt à PAMINA

09.06.2018

- Inauguration du chemin touristique au fort de Schoenenbourg et opération Ligne Maginot

- Courses Populaires avec Feu de la Saint Jean

11.06.2018

- Conférence de presse sur la journée conviviale
- Concertation avec les forains pour l'implantation de nouvelles attractions au niveau de la Kirwe

12.06.2018

- Bureau de la communauté de communes : gestion des ZA, répartition des compétences sur les coulées d'eau boueuse, surcharge des périscolaires...

13.06.2018

- Réunion des présidents des EPCI du SCOTAN pour aller vers la constitution d'un PETR
- Commission de sélection des offres pour l'espace couvert des jardins de la Saline- point à l'ordre du jour
- Comité de pilotage Jardins de la Saline
- Comité de pilotage 1870 dans le cadre de l'organisation du 150ème anniversaire de ce conflit en 2020.

14.06.2018

- Entretiens d'embauche pour les postes d'agent d'accueil et de régisseur polyvalent
- Comité de pilotage fusion des OT
- Syndicat Mixte de la région de Soultz-sous-Forêts : réunion du comité syndical. Lucienne HAAS informe que les travaux de ventilation, au complexe sportif ont démarré pour une durée de 6 semaines.

15.06.2018

- Entretiens d'embauche pour le poste de chef de projet culture et animation
- Spectacle école maternelle

16.06.2018

- Journée convivialité organisée par les commerçants
- Spectacle de fin d'année Pointes de Pieds à Bischwiller

19.06.2018

- Assemblée générale de l'association des Œuvres scolaires de Wissembourg
- Conseil d'école de l'école élémentaire
- Commission Noël de la comcom

20.06.2018

- Conférence de presse du Théâtre Saint Nicolas : « Zwischen Himmel und Hell »
- Comité de pilotage Musée du Pétrole
- Conseil communautaire de l'Outre-Forêt : modalités de répartition du FPIC, contraction d'un emprunt, réalisation de la voirie définitive rue Félix Dournay, choix du transporteur pour la desserte des accueils périscolaires, réorganisation des accueils périscolaires et de restauration scolaire, GEMAPI, Espace Info Energie Nord Alsace,

21.06.2018

- Retransmission du match de la coupe du monde à la Saline
- Comité d'engagement pour aide à la création d'emploi dans le cadre du contrat de revitalisation BA901
- Fête de la musique

22.06.2018

- Spectacle de fin d'année de l'école élémentaire

23.06.2018

- Vernissage de l'exposition 300 ans de terre, d'eau et de feu au musée de la poterie- Betschdorf

24.06.2018

- Assemblée générale du cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord
- Concert « anniversaire 10 ans » organisé par la troupe Pel-Mel au Bruehl

25.06.2018

- Rencontre avec Mme Bour- local de la Croix rouge
- Réunion de travail sur l'évolution du périscolaire de Soultz-sous-Forêts suite à « l'explosion » du nombre d'inscrits
- COREST TER à Roeschwoog
- Participation au conseil communautaire du Pays de Wissembourg : lancement de l'opération aide à la numérisation des PME et TPE dans le cadre du contrat de revitalisation BA901

26.06.2018

- Conseil d'école de l'école maternelle
- Rencontre avec M. Clauss au sujet des terrains Meissacker
- Entretien sur l'implantation d'une patinoire synthétique pendant le mois de décembre
- Rencontre à Hatten entre la brigade de gendarmerie et les maires dans le cadre de l'opération police de sécurité au quotidien

27.06.2018

- Entretien d'embauche pour le poste de Chef de projet culturel et animation
- Entretien concernant la modification du PLU
- Réunion de lancement THD Oberroedern Stundwiller

28.06.2018

- Vernissage de l'exposition « L'Arbre Bleu » présentée par une classe de CM1 en présence de l'illustratrice Léa Fournier
- Visite de EIFFAGE par l'amicale des maires
- Réunion réseau bibliothèques à la médiathèque

29.06.2018

- Cérémonie de remise de médailles et d'insignes des sapeurs-pompiers de la compagnie de Haguenau

30.06.2018

- Rencontre avec Au Noël d'antan
- Concert de l'école de musique de Soultz-sous-Forêts

01.07.2018

- Assemblée générale du club de quilles La Boule d'Or

02.07.2018

- Commission de sélection d'appel d'offres pour l'espace couvert : analyse des offres- point à l'ordre du jour

POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

- Ecole maternelle : avenant au lot charpentes- point reporté
- Les jardins de la Saline : attribution des lots travaux pour l'espace couvert

La commission de sélection des offres réunie le 2 juillet en présence de la Maîtrise d'œuvre a examiné l'attribution des lots travaux suivants :

Lot 01 Gros Œuvre / Aménagement Extérieur / Installation de Chantier / Sanitaire + Assainissement

Lot 02 Charpente Métallique

Lot 03 Couverture

Lot 04 Bardage / Serrurerie / Sous face Technique

Lot 05 Electricité / Eclairage

Le Maire informe qu'à ce stade de la procédure de marché, on constate un dépassement important de l'estimation financière de la maîtrise d'œuvre sur les lots 1 et 2. Le Lot 4 n'ayant eu aucune réponse, la maîtrise d'œuvre reprend contact avec des entreprises. La technicité de bardage des piles de l'espace couvert semble limiter le nombre d'entreprises candidates. Si les offres proposées sont conformes aux crédits alloués, il y aura lieu de convoquer le conseil pour l'attribution des lots rapidement.

Si aucun offre n'est réceptionnée pour le lot 4, il y a aura lieu de modifier le projet en conséquence et de relancer la procédure d'appel d'offres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

CONSIDERANT l'absence d'offre pour le lot 04 « bardage serrurerie »

DECIDE de déclarer le lot 04 « bardage serrurerie » infructueux

ADOpte A L'UNANIMITE

- Renouvellement de la chaussée- rue des Barons de Fleckenstein

Des affaissements de chaussée se forment et s'accroissent entre les deux passages piétons, face à l'église, rue des Barons de Fleckenstein. Le Maire rappelle que la technique liée aux pavés est complexe.

Quatre entreprises ont été consultées. Seules deux d'entre elles ont fait parvenir un devis.

Les travaux consistent reprendre l'ensemble de la chaussée au droit des pavés actuels, à excaver sur 50-60cm, à poser un drainage, du concassé et des pavés porphyres (identiques à ceux de la rue du Docteur Deutsch à hauteur de La Saline).

Les devis réceptionnés sont les suivants :

HEIBY: 26052,6 € HT - 31 263,12 €TTC

HERMANN Travaux Publics: 28 272,740 € HT – 33 926,88 € TTC

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE d'attribuer les travaux à l'entreprise HEIBY pour un montant de 26052,6 € HT - 31 263,12 € TTC

Les crédits sont prévus au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

Les travaux auront lieu pendant l'été (semaines 31 et 32). Une déviation sera mise en place le temps des travaux. La circulation rue du château sera maintenue.

- Rénovation de l'éclairage du terrain annexe du stade de football – Plan de financement et subvention

Dans le cadre du plan stratégique Ambition 2020, la Fédération Française de Football participe au financement de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés. Parmi les projets susceptibles de faire l'objet d'une aide financière de la F.F.F, la mise en place de projecteurs à LED fait partie des dossiers prioritaires.

Afin que la commune puisse déposer sa candidature au dispositif, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement prévisionnel relatif au remplacement des projecteurs du stade municipal par des projecteurs à LED.

Au regard du montant estimatif des travaux, trois entreprises ont été sollicitées à savoir FRITZ ELECTRICITE, EIE et PAUTLER. Si les offres transmises restent à affiner, le montant des travaux peut-être estimé à 50 000.00€ T.T.C. Lors d'une prochaine séance du conseil municipal, trois devis seront présentés pour attribution des travaux.

Le plan de financement ci-dessous est soumis au conseil municipal pour approbation :

DEPENSES		RECETTES	
Pose de projecteurs à LED	50 000.00€	Autofinancement	35 000.00€
		Subvention sollicitée auprès de la F.F.F. – 30%	15 000.00€
COUT TOTAL	50 000.00€		50 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE le plan de financement pour le remplacement des projecteurs du stade municipal par des projecteurs à LED,

AUTORISE le Maire à solliciter les financements auprès de la Fédération Française de Football au titre du projet « Création ou mise en conformité d'un éclairage pour un classement fédéral – remplacement avec des projecteurs LED » à hauteur de 30% du coût du projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Point d'avancement de l'opération friche Funrock et programmation des surfaces

Par délibération du 12 avril 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SERS pour, notamment, la réalisation d'un programme et d'un cahier des charges à destination d'opérateurs.

La SERS a depuis rencontré les potentiels acquéreurs pour recenser les besoins en surface de chacun.

Un point d'étape est présenté en séance. Le Maire informe que des devis pour l'établissement de diagnostics amiante et plomb, étude de sol, pollution des sols sont en cours

Il informe également que la SERS, a rencontré les potentiels acquéreurs de surfaces sur Funrock. La synthèse des besoins est présentée.

Activités	Stationnement	Besoins en surfaces
Paramédicale	12 + 1 PMR et vélo	180m ²
Masseur-kinésithérapeute	2 + 1 PMR	environ 110 m ²
Notaires	19 + 1 PMR	120 m ² d'archives et 290 m ² de bureaux

Le Maire propose aux membres du conseil l'acquisition de surfaces par la ville dans le cadre de cette opération. Ces surfaces pourraient notamment être dédiées à l'accueil de médecins généralistes, qui reste un point fragile du projet. D'autres praticiens, au-delà des investisseurs connus, ont également évoqué une préférence pour de la location. Le maire évoque la réussite de la maison de santé de Woerth. Éric HUBERT rappelle que l'exemple de Merckwiller montre que cela peut aussi être un échec. Il estime qu'il faudrait davantage rester dans le paramédical. Christophe HECKMANN pense que des envies/besoins pourraient encore émerger à un stade plus avancé du projet.

Le Maire sollicite l'avis du conseil sur une validation de principe d'acquisition de surface sur l'opération friche Funrock.

	4	Besoin de surfaces : 80 à 160 m ² à définir
Commune de Soultz/ Forêts		Locaux de réserve pour installation futurs professionnels qui doivent pouvoir être adaptables et loués en logement, le cas échéant
TOTAL	37 +3 PMR + vélos	860 m²

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

APPROUVE le principe d'acquisition, par la commune, de surfaces dans le cadre de l'opération de réhabilitation du site Funrock.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Christian KLIPFEL)

POINT 3 : URBANISME

- 12 rue de la Bergerie : proposition de cession et de fixation du prix de vente de terrain

La propriété a été acquise par la commune par l'intermédiaire de l'Etablissement Public qui en assure le portage.

La propriété comporte deux bâtiments sur une surface de 7.19ares. Le terrain est classé en zone UAb et est situé en zone protégé. Toute autorisation d'urbanisme sera soumise à la validation de l'architecte des bâtiments de France.

Les limites de la propriété comportent deux contraintes :

- Au sud la volonté de la commune d'élargir la rue de la Bergerie et l'accès vers le futur lotissement de la zone 2AUe
- Au nord la cession d'une partie de la parcelle 46 au profit de la propriété voisine-confère délibération du 2 mai 2018 cession de 0.86 ares pour 1800 €

Le contenu du terrain mis en vente serait alors de 5.50 ares environ



Les éléments financiers se présentent de la façon suivante au 31/12/2017

valeur achat	60 000,00 €
frais agence	9 000,00 €
frais notaire	1 596,66 €
frais de gestion (assurance, eau, impôt)	1 850,18 €
Frais de portage	7 218,25 €
TOTAL AU 31/12/2017	79 665,10 €

Le Maire rappelle que cet ensemble immobilier est en très mauvais état ; la démolition, impliquant le tri des matériaux, sera financièrement importante et l'obligation de reconstruire à l'identique, ou de garder au moins les volumes, est une contrainte qui sera sûrement demandée par l'ABF. Il rappelle également la volonté de la ville de préserver l'architecture globale de cet ancien quartier juif. En 2010 une étude de faisabilité avait été demandée par la ville : le coût de la rénovation, reconstruction et extension était de 800 000€.

Le Maire propose que les coûts liés à l'intervention du géomètre soient répartis à 50/50 entre l'acquéreur et la ville. Ces modalités de répartition du coût du géomètre seraient également à appliquer dans le cadre de la cession d'une partie de la parcelle 46

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE d'un prix de vente de 10 000€/are

AUTORISE le Maire à engager les négociations avec le potentiel acquéreur

DECIDE de la répartition à 50/50 des frais de géomètre

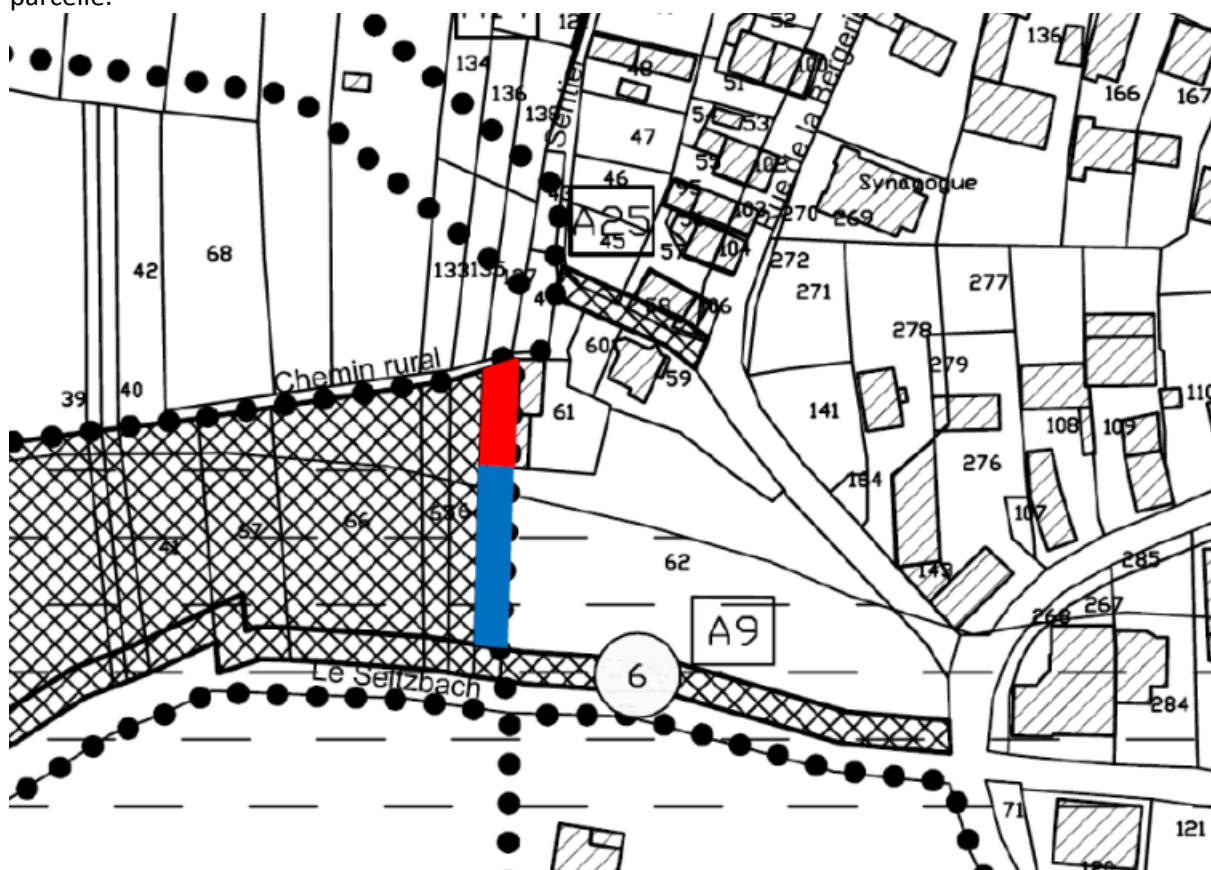
ADOpte A L'UNANIMITE

- 14 rue des Trois Hommes : proposition de cession d'une partie de la parcelle 63 section 05 et fixation du prix de vente

En séance du conseil municipal du 6 juin, le maire avait informé l'assemblée qu'une personne se portait acquéreur d'une partie de la parcelle 63 section 05 pour la réalisation d'un potager contigu à sa future propriété.

Cette parcelle est située en zone NA et est frappée d'un emplacement réservé.

Pour permettre la réalisation du projet de l'acquéreur, il est proposé de céder une partie de la parcelle 63 section 05, et de mettre à disposition sous convention d'occupation précaire le restant de la parcelle.



Surface à céder: environ 50m²: rouge

Surface en convention d'occupation précaire: bleu

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle 63 section 05 sous réserve d'un usage type jardin

DECIDE d'un prix à la vente de 200 €/are. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

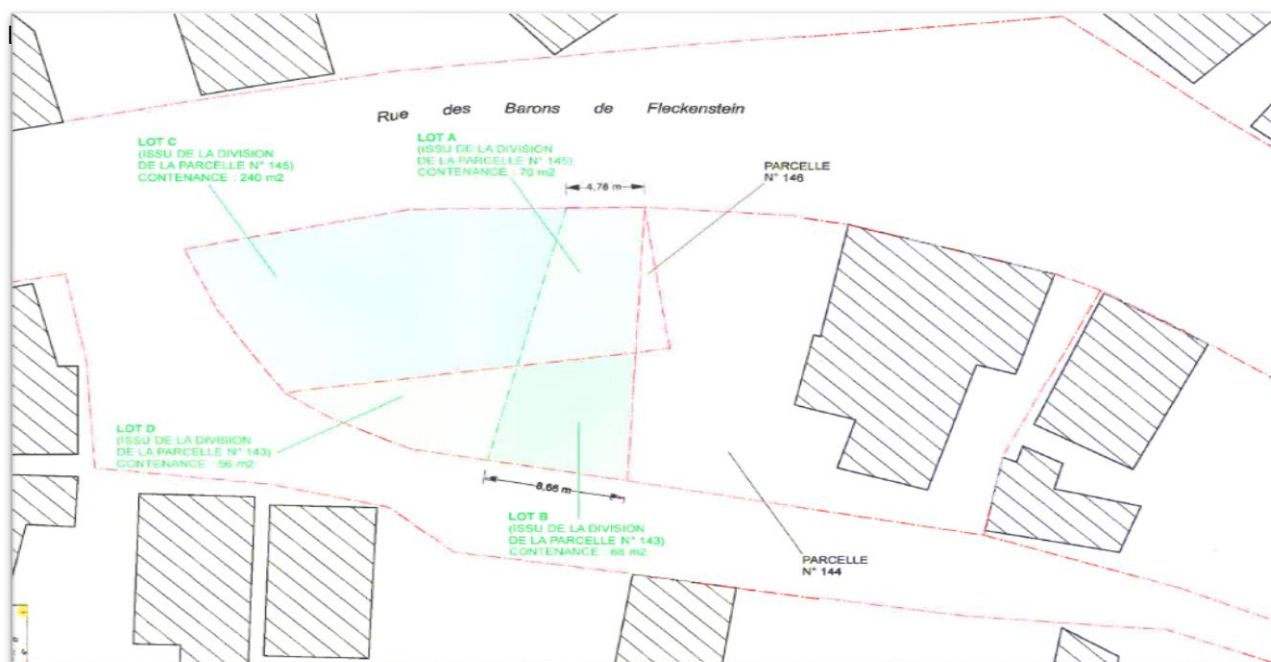
AUTORISE le Maire à signer une convention d'occupation précaire sur le restant de la parcelle

ADOpte A L'UNANIMITE

- 49 rue des barons de Fleckenstein

En séance du CM du 6 juin 2018, il avait été décidé des points suivants concernant le 49 rue des Barons de Fleckenstein

- Cession de terrain pour réalisation de parking à 2000€/are avec la possibilité d'implanter le SRO contre la façade du bâtiment
- Projet de division proposé par l'acquéreur : 10 places de stationnement réalisées



La surface à vendre à l'acquéreur est de 1.5 are

Le Maire informe que le SRO ne pourra pas être implanté contre la façade du bâtiment. Il sollicite le conseil sur le maintien du prix proposé à l'acquéreur.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Vu la délibération du 6 juin 2018

Considérant l'impossibilité d'implanter le SRO sur terrain privé

DECIDE du maintien du prix à 2000€/are

ADOpte A L'UNANIMITE

- Rue des Trois Hommes

En séances du 12 avril et du 6 juin, les points suivants ont été adoptés :

- Cession de terrain aux prix de 180 000€
- Clauses intégrées au compromis de vente : affectation du terrain à la construction de logements, délai de construction, interdiction de céder ou vendre dans un délai de 10 ans
- Un certificat d'urbanisme sera demandé sur la partie grange

Le Maire informe que suite à une discussion avec l'architecte, trois points de vigilance ont été évoqués : la démolition de la grange, la construction en limite séparative et la suspicion d'amiante dans la grange. Ces points seront revus avec l'acquéreur et le compromis de vente va être enclenché.

Fabien ACKER souhaite avoir des informations concernant l'écoquartier. Le Maire informe qu'un plan de communication sera lancé à la rentrée pour la vente des 4 lots.

- Information sur les DIA

Les terrains faisant l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner sont les suivants :

Terrain : 12, rue François Antoine Philbert à Sultz-sous-Forêts

Terrain : 14, rue des 3 Hommes à Sultz-sous-Forêts

POINT 4 : AFFAIRES FINANCIERES (point ajouté à l'ordre du jour)

- Budget annexe de lotissement « Eco Quartier du Salzbaechel » - Acquisition du terrain cédé par la ville

Dans le cadre du budget annexe de lotissement, les terrains qui seront commercialisés, situés section 38 parcelle 471 lieu-dit « Flachsoeh », doivent être cédés au budget annexe. Cette opération comptable est nécessaire pour déterminer le coût de revient total des terrains aménagés.

La délibération suivante serait à prendre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241.-1, L.2122-18 et R.2241-1 ;

VU les instructions budgétaires M14 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 4 décembre 2013 approuvant l'acquisition du terrain section 38 parcelle 471 lieu-dit « Flachsoeh » pour un montant de 66 900.39€ TTC, plus 1 688.52€ TTC de frais de notaire;

VU les crédits ouverts au budget annexe au compte 6015 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de céder le terrain au budget annexe de lotissement « Eco Quartier du Salzbaechel » pour son prix d'achat, à savoir 68 588.91€ TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5 : AFFAIRES SCOLAIRES

- Mise à disposition de locaux scolaires au périscolaire

Dans le cadre de sa compétence sur le périscolaire, la Communauté de communes de l'Outre-Forêt a saisi la ville de Sultz-sous-Forêts concernant l'augmentation des demandes pour le périscolaire, en particulier à midi. Cette augmentation des demandes est également constatée à Hatten, Surbourg et Betschdorf.

A Sultz-sous-Forêts, la capacité d'accueil est de 80 enfants. A ce jour, on enregistre 90 demandes les jours de semaine avec un pic à 100 le vendredi.

Deux solutions ont été examinées : soit créer un site annexe de simple restauration scolaire (au clubhouse du football ou à La Saline), soit basculer l'ensemble de l'activité de midi en restauration scolaire et quitter le statut ALSH pour la pause méridienne.

Les sites d'accueil ont été visités par des élus communautaires et la responsable de l'ALEF qui bénéficie de la délégation de service public.

Après avoir étudié les impacts financiers et pratiques des deux solutions possibles, la communauté de communes propose de retenir la deuxième solution et demande à la ville de Sultz-sous-Forêts de mettre à disposition un espace dédié dans les locaux de l'école maternelle. Cette mise à disposition

n'impacterait pas le fonctionnement de l'école. Dans le même temps, pour que cette solution soit parfaitement viable il y a lieu de confirmer l'autorisation d'utiliser la salle des arts de l'école élémentaire pendant la pause méridienne.

Éric HUBERT demande si cette solution est pérenne. Le Maire informe que cette solution répond à une situation d'urgence pour le moment. Le poids du locatif dans la commune, les classes d'âge font que la rentrée 2019 pourrait se présenter différemment. Suite à une intervention de Christophe HECKMANN concernant la possibilité de refuser des demandes, le maire confirme que la question pourrait se poser, mais que pour le moment la Communauté de communes a décidé de faire le maximum pour accueillir tous les enfants dont les parents en font la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la mise à disposition d'un espace dédié pour la restauration scolaire ainsi que l'usage des espaces périphériques (accès, circulations, sanitaires) à la communauté de communes de l'Outre-Forêt
AUTORISE le Maire à signer la mise à disposition de locaux à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 10 juillet 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6 : RESSOURCES HUMAINES

- Modification de durée hebdomadaire de service de deux emplois à temps non complet inférieure à 10%

Compte tenu du changement d'affectation de lieu de deux agents d'entretien, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Grade : Adjoint technique territorial échelon 6/ IB 354 IM 330

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien à temps non complet créé initialement pour une durée de 15 heures par semaine par délibération du 3 juillet 2013, à 15 heures annualisées soit un coefficient d'emploi de 13.83/35èmes par semaine à compter du 1^{er} juillet 2018

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des emplois,
DECIDE
d'adopter la proposition du Maire
de modifier ainsi le tableau des emplois.

ADOpte A L'UNANIMITE

Grade : Adjoint technique territorial échelon 10/ IB 386 IM 354

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien à temps non complet créé initialement pour une durée de 16.2/35èmes par semaine, annualisé à 13.87/35èmes par délibération du 26 octobre 1972 modifié le 4 septembre 1989 , à 16 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

d'adopter la proposition du Maire

de modifier ainsi le tableau des emplois.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Contrat de remplacement (point ajouté à l'ordre du jour)

Délibération Générique concernant l'autorisation d'engagement d'agents contractuels.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

La rémunération se fera sur la base du grade correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Création d'un poste d'ATSEM

Dans le but de recruter un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles titulaire ou contractuel

Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) ;

Filière médico-sociale

Grade : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe

Durée Hebdomadaire de Service (DHS) 27h30

Coefficient d'emploi 22.6/35èmes.

A compter du 30 août 2018

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

APPROUVE la création d'un emploi permanent à temps non complet au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^{ème} classe du cadre d'emploi des ATSEM à raison de 27.5/35èmes- coef d'emploi à 22.6/35èmes

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidat statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Heures supplémentaires - services techniques

Le 21 juin 2018, à l'occasion de la fête de la musique les agents suivants ont effectué des heures de nuit :

- Durand-Heymes Jonathan : **3 heures** de 23h à 2h
- Kreiss Eric : **3 heures** de 23h à 2h

Ces heures supplémentaires de nuit seront rémunérées sur la paye de juillet 2018.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE du paiement des heures supplémentaires effectuées par les agents techniques dans le cadre de la fête de la musique

ADOpte A L'UNANIMITE

- Point d'avancement sur les recrutements

Les recrutements suivants ont eu lieu

- Un agent d'accueil à 40% :
- Un régisseur polyvalent :
- Une cheffe de projet culturel et d'animation :

Pour finaliser l'embauche des candidats retenus il y a lieu de préciser la délibération prise au conseil municipal du 6 juin.

- 1 poste d'adjoint technique/ catégorie C / filière technique à temps plein : pour La Saline

Vu l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée

Vu la délibération du 2 mai 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

- 1 poste de rédacteur/catégorie B / filière administrative à temps plein ; pour la Saline

Vu l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée

Vu la délibération du 2 mai 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 7 : RELAIS CULTUREL DE LA SALINE

- Convention pluriannuelle d'objectifs Nef/Saline/DRAC/ Cie Facteurs Communs

La mutualisation Nef / Saline permet à la ville de Soultz-sous-Forêts de développer un projet artistique et culturel autour de résidences d'artistes.

La Compagnie Facteurs Communs, compagnie en résidence 2018 -2020 a d'ores et déjà, mené des actions artistiques et culturelles. En 2018, les actions suivantes se sont déroulées: une création « Histoire du Tigre », une création participative « L'âge d'or », des actions de médiation « Carver dans la Ville », des stages, des ateliers en milieu scolaire, des ateliers Clowns à l'hôpital,... En 2019 et en 2020, la compagnie Facteurs Communs poursuivra sa résidence sur le territoire et d'autres actions de médiation culturelle, de création, et de diffusion seront proposées.

La DRAC soutient le projet artistique et culturel 2018/2020 initié et conçu par la compagnie Facteurs Communs, les villes de Soultz-sous-Forêts et Wissembourg et propose une convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020.

Le coût total du projet s'élève à 499 580€ pour les trois ans. Les subventions de la DRAC et de la Région couvrent l'essentiel des dépenses. La Ville de Wissembourg prendra en charge les dépenses et sera la ville bénéficiaire des subventions.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs la Nef/ la Saline/Facteurs Communs/DRAC

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Subventions aux associations participant aux festivités du 13 juillet 2018 et à la KIRWE

FETE NATIONALE : 13 juillet

13 juillet : Participation de l'Amicale des sapeurs-pompiers

Pour l'organisation de la partie festive du 13 juillet, il est proposé d'attribuer une subvention de 1600€ à l'amicale des sapeurs-pompiers

Le montant de la subvention recouvre les frais de l'animation musicale, les saucisses offertes aux enfants, et les boissons offertes aux sapeurs-pompiers, aux enfants de la section pointes de pieds et aux membres de l'Harmonie

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

APPROUVE le versement d'une subvention de 1600€ à l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'organisation de la partie festive du 13 juillet

Les crédits sont prévus à l'article 6748 du budget primitif 2018

ADOpte A L'UNANIMITE

13 juillet : Participation des Jeunes Footballeurs du Club de foot

Pour la prise en charge du service du vin d'honneur à la saline, il est proposé d'attribuer une subvention de 100€ à l'association du Club de Foot

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

APPROUVE le versement d'une subvention de 100 € à l'association du club de Foot pour l'organisation de la partie officielle du 13 juillet

Les crédits sont prévus à l'article 6748 du budget primitif 2018

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Fabien ACKER)

LA KIRWE : 25, 26 et 27 août 2018

Organisation des manifestations du samedi 25 août

L'animation de la soirée de samedi 25 août sera organisée par l'animation jeunesse de la communauté de communes de l'Outre-Forêt. Il y a lieu de statuer sur le soutien de la ville dans ce cadre.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

APPROUVE la mise à disposition de la salle du RDC à la Saline pour l'organisation de la soirée du 25 août

DECIDE de la prise en charge directe de l'animation musicale par la commune sur présentation d'une facture

ADOpte A L'UNANIMITE

Organisation des manifestations du dimanche 26 août

Il est proposé de verser une subvention de 750€ à l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'organisation de la KIRWE le dimanche 26 août

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

APPROUVE le versement d'une subvention de 750€ à l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'organisation de la KIRWE le dimanche 26 août

Les crédits sont prévus à l'article 6748 du budget primitif 2018

ADOpte A L'UNANIMITE

Organisation des manifestations du lundi 27 août

Il est proposé de verser à l'association organisatrice des parties festives du lundi 27 août :

- 750€ à l'association Tennis de table de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de la Kirwemonda

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

APPROUVE le versement d'une subvention de 750€ à l'association Tennis de table de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de la KIRWE le lundi 27 août

Les crédits sont prévus à l'article 6748 du budget primitif 2018

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9 : DIVERS

- Modification du périmètre du syndicat mixte intercommunal de la région de Soultz-sous-Forêts suite au retrait de BUHL

Suite à la modification de la carte scolaire en 2015 ; les enfants de BUHL en d'entrer en 6^{ème} font progressivement leur entrée au collège de SELTZ. A la rentrée scolaire 2018, il n'y a aura plus d'élèves de BUHL. La commune de BUHL a saisi le syndicat mixte intercommunal pour lui faire part de sa décision de se retirer du SMI pour le 1^{er} septembre 2018. Dans sa séance du 14 juin 2018, le SMI a pris acte de cette décision et procédé à la mise à jour de ses statuts. La mise à jour des statuts porte essentiellement sur la modification du périmètre et dans les clauses de retrait ou d'adhésion. Les collectivités membres du SMI sont invitées à se prononcer sur la modification du périmètre du syndicat et la mise à jour des statuts.

Vu l'article L5211-25-1 du CGCT, concernant la réduction du périmètre du syndicat

Vu les articles L5211-16 et L5211-19 du CGCT, concernant le retrait d'un membre du syndicat

Considérant la modification de la carte scolaire par le département en date du 18 mars 2015

Considérant la demande de retrait du syndicat mixte intercommunal de la Région de Soultz sous Forêts déposée par la commune de BUHL en date du 12 juin 2018

Considérant l'annulation de la délibération 2018DEL030806 du Syndicat mixte en date du 8 mars 2018 fixant le nouveau périmètre

Considérant la délibération 2018DEL061407 du syndicat mixte en date du 14 juin 2018 fixant le nouveau périmètre du syndicat et la mise à jour des statuts.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil

APPROUVE la modification du périmètre du SMI de la Région de Soultz sous Forêts à partir du 1er septembre 2018, en entérinant le départ de la commune de BUHL. Le comité sera composé des 13 communes suivantes : Aschbach, Betschdorf, Hoffen, Hunspach, Ingolsheim, Keffenach, Memmelshoffen, Oberroedern, Retschwiller, Schoenenbourg, Soultz-sous-Forêts, Stundwiller, Surbourg, et de la communauté de communes de Sauer Pechechelbronn en représentation substitution pour les 3 communes de Kutzenhausen, Lobsann et Merkwiller-Pechelbronn. La représentation par communes restera de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants soit un total de 32 délégués titulaires et 32 titulaires suppléants.

APPROUVE les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune de BUHL du syndicat mixte, à savoir

- Qu'aucun bien meuble ou immeuble n'est à restituer à la commune de BUHL, cette dernière n'en n'ayant apporté aucun, lors de la création du SMI de la Région de Soultz sous Forêts,
- Que l'ensemble des biens meubles et immeubles acquis par le SMI de la Région de Soultz sous Forêts depuis sa création ainsi que les dettes en cours restent pleine et entière propriété du syndicat et ne feront l'objet d'aucune compensation financière de part et d'autre.

APPROUVE la mise à jour des statuts du SMI de la Région de Soultz-sous Forêts (document joint à la présente délibération) au 1er septembre 2018

ADOpte A L'UNANIMITE

Numérotation de la construction Collectif Wagner rue du Maire Laeuffer :

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE d'attribuer le numéro 4a rue du Maire Laeuffer au collectif WAGNER

ADOpte A L'UNANIMITE

Céline GEFFROY constate un problème de circulation dans la rue du Maire LAEUFFER et propose la mise en place d'un sens unique.

Le Maire n'est pas favorable à cette solution car elle créerait un report de circulation. Le Maire sera attentif à ce problème dans les prochains temps.

- Courrier du président des Jeunes Sapeurs Pompiers du Sultzterland

Suite à la demande d'occupation du logement du centre de secours par les Jeunes Sapeurs Pompiers, le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'il n'a pas donné une suite favorable à cette demande vu le souhait de l'association SOFAR d'accueillir prochainement une famille.

- Diverses informations et communications

- Prochaines réunions et manifestations

7 juillet : Anniversaire du tennis club

Garden party à la médiathèque

13 juillet : festivités de la fête nationale du 14 juillet et feu d'artifice

25 juillet : commission nationale fleurissement HOHWILLER

27 juillet : commission municipal fleurissement

18 et 20 août : Matches de Hand Ball avec équipe canadienne

24-27 août : la KIRWE

5 septembre: Conseil municipal